



ENFANTS DE MERIMANJAKA

SIRET : 504592593 00033 – APE 8891A
3 Chemin de la Melotterie – Le mesnil Guyon – 78270 LOMMOYE
06.78.68.57.10



<https://edm-asso.fr>

Assemblée Générale du 14 janvier 2023 RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2022

1 – Rappel de la situation :

Le compte bancaire de l'association a été ouvert le 01 Août 2008.

Ce rapport couvre toute la période comprise entre le 01/01/2022 et la dernière situation bancaire connue au 31/12/2022. Ce rapport chevauche légèrement les résultats exposés lors de l'assemblée générale du 22/01/2022 qui traitait de l'exercice 2021. Il couvre donc la fin de l'année scolaire 2021 – 2022, soit six mois, et les trois premiers mois de l'année scolaire 2022 – 2023, laquelle a débuté en octobre.

Actuellement, ce sont **six** comptes qui sont suivis : un compte courant et un compte d'épargne à la Caisse d'Epargne de Normandie, un compte Paypal, deux comptes ouverts à la BFV-SG Madagascar en décembre 2021 (un en Euros, un en Ariary) et un compte de suivi des opérations locales en espèces à Madagascar.

Les dépenses et les recettes sont ventilées dans des rubriques utilisant une règle de nommage mnémotechnique. Cette ventilation ne suit pas les règles d'un plan comptable général mais convient bien à la dimension des montants engagés.

L'association a pour politique financière de n'entreprendre aucune dépense non nécessaire, la majorité des fonds récoltés étant destinés aux écoles. On retiendra par exemple que les frais de transport des bénévoles sur place, de logistique ou d'impression sur support papier ne sont pas supportés par l'association. Or, ces divers frais représentent finalement des sommes assez conséquentes au regard des finances de l'association.

Cependant, nous avons mis en place une politique de défraiement de certaines personnes qui nous aident localement. En outre, l'ouverture des deux comptes à Madagascar entraînent des frais de transfert. Tout ceci sera détaillé un peu plus loin.

Depuis 2012 l'association souscrit une assurance auprès de la SMACL pour assurer une couverture dommages causés à autrui, défense et recours, et assistance aux personnes. Cette assurance représente un coût annuel pour l'association qui s'est établi à **156,26€** en 2022, conformément à la prévision. Pour 2023, nous prévoyons **171,40€**, sur la base de l'échéancier de paiement 2023 fourni par la SMACL.

La tenue de nos divers comptes bancaires induit des frais et des recettes qui sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

| Intitulé | Recette | Dépense |
|---|----------------|----------------|
| CEN – Frais de tenue du compte principal | | 72,00€ |
| CEN – Intérêts débiteurs du compte principal | | 1,52€ |
| CEN – Intérêts créditeurs du compte principal | 5,86€ | |
| CEN – Intérêts créditeurs du compte d'épargne 2022 | 515,43 | |
| Paypal – Frais de tenue de compte 2022 | | 41,42€ |
| CEN – Frais de virement SWIFT vers le compte BFV-SG (4 opérations de virement en 2022) | | 66,00€ |
| BFV-SG – Commissionnement (20€ prélevés à chaque virement SWIFT) | | 80,00€ |
| Sous-totaux | 521,29€ | 260,94€ |
| Balance (recette – dépense) | 260,35€ | |

On constate que la tenue de tous nos comptes, au final, nous rapporte légèrement malgré une augmentation notable de l'ensemble des postes par rapport à l'année dernière. En ce qui concerne les transferts entre le compte en Euros et le compte en MGA Ariary (sur lesquels sont effectués les retraits en carte bancaire pour les paiements locaux), on n'observe pas de frais particuliers. Il convient de noter que le taux de change EUR/MGA nous est moins favorable cette année.

Comme expliqué plus haut, nous défrayons deux bénévoles locaux qui assistent notre équipe. Il ne s'agit pas ici d'un salaire ; compte-tenu du niveau de vie moyen à Madagascar, mais aussi de la forte implication de ces deux personnes, cette aide nous a cependant semblé absolument indispensable.

Il s'agit de Mme Bodo et de M. Zavason. Leurs défraiements sont listés ci-dessous :

| | |
|--|----------------|
| Défraiements de M. Zavason – Année 2022 | 361,92€ |
| Défraiements de Mme Bodo – Année 2022 | 459,67€ |
| Total des défraiements – Année 2022 | 821,59€ |

A ce stade, les frais supportés par l'association (frais bancaires, frais de change, commissionnements, frais liés à l'utilisation du service Paypal, assurance SMACL, défraiements) représentent un montant total de **1253,34€**, soit environ 5,67% des dépenses de l'association.

Au 31/12/2022, le solde des comptes s'établit comme suit :

| | |
|--|------------------|
| Compte courant pointé Caisse d'Epargne de Normandie : | 1317,45€ |
| Compte d'épargne pointé Caisse d'Epargne de Normandie : | 43065,26€ |
| Compte Paypal : | 2707,09€ |
| Compta Locale à Madagascar : | 397,41€ |
| Compte BFV-SG en Euros : | 3095,85€ |
| Compte BFV-SG en Ariary* : | 1332,98€ |
| Fonds de caisse en espèces (au siège de l'association) **: | 124,30€ |
| Total : | 52040,34€ |

(*) 5 531 901Ar au 31/12/2022, taux de change estimé à 4150Ar/1€

(**) Vente courant 2022 d'un panier à 12€, payés en espèces et ajoutés à la caisse

Au 31/12/2021, le solde des comptes s'établissait comme suit :

| | |
|--|------------------|
| Compte courant pointé Caisse d'Epargne de Normandie : | 256,11€ |
| Compte d'épargne pointé Caisse d'Epargne de Normandie : | 47249,83€ |
| Compte Paypal : | 83,56€ |
| Compta Locale à Madagascar : | 17,82€ |
| Compte BFV-SG en Euros : | 766,38€ |
| Fonds de caisse en espèces (au siège de l'association) : | 112,30€ |
| Total : | 48486,00€ |

Nous observons que notre solde global augmente de **3554,34€**. Les détails de cette évolution, très favorable à priori, sont donnés ci-après.

Pour plus de clarté et de précision, nous avons fait le choix de présenter les chiffres-clés sous forme d'un tableau, présenté en page suivante.

Tableau des principales recettes et dépenses :

| Intitulé | Recettes 2022 | Dépenses 2022 | Recettes 2021 | Dépenses 2021 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Adhésions | 2650,00€ | | 2750,00€ | |
| Dons | 6754,00€ | 1003,52€ | 4708,36€ | |
| Parrainages | 6498,00€ | 7394,31€ | 7092,00€ | 7423,07€ |
| 1 Repas par jour | 9369,00€ | 7304,76€ | 9818,00€ | 8192,23€ |
| Subventions | 200,00€ | | 100,00€ | |
| Vente artisanat | 12,00€ | | 0,00€ | |
| Intérêts créditeurs | 521,29€ | | 200,50€ | |
| Assurance RC EDM | | 156,26€ | | 150,61€ |
| Frais de tenue de compte CNE Normandie | | 72,00€ | | 72,00€ |
| Frais bancaires autres | | 147,52€ | | 47,11€ |
| Frais PAYPAL | | 41,42€ | | 66,95€ |
| Frais de transfert de fonds vers BFV-SG | | 146,00€ | | |
| Santé enfants | | 264,01€ | | 676,89€ |
| Achat médicaments enfants | | 122,15€ | | 189,84€ |
| Salaire gardien SJBS | | 39,72€ | | 217,54€ |
| OSTIE gardien SJBS | | 0,00€ | | 0,00€ |
| Défraiement Zavason | | 361,92€ | | 372,35€ |
| Défraiement Mme Bodo | | 459,67€ | | 349,75€ |
| Constructions | | 0,00€ | | 3517,29€ |
| Actions diverses, dont planches pédagogiques | | 1317,16€ | | 595,65€ |
| Fournitures scolaires | | 1441,37€ | | 1829,90€ |
| Opération blouses | | 561,75€ | | 189,71€ |
| Opération pull-overs | | 316,15€ | | |
| Opération exceptionnelle COVID | | 0,00€ | | 1745,64€ |
| Opération spéciale « Livres pour les écoles » | | 1014,98€ | | 3967,47€ |
| Sous-total | 26004,29€ | 22164,67€ | 24668,86€ | 24905,87€ |
| Balance (recettes – dépenses) | | +3839,62€ | | -237,01€ |
| Balance 2021 - 2022 | | | | +3602,61€ |

Commentaires :

Côté recettes, les adhésions, les parrainages et le programme « 1 repas par jour » reculent légèrement par rapport à 2021. En revanche les dons connaissent une progression assez significative. Notre trésorerie disponible nous a permis de compenser aisément cette variation.

Globalement nous restons dans la tendance de ces dernières années, 2021 étant une année de recul relatif par rapport aux années précédentes. Nos membres, parrains et donateurs nous soutiennent fermement au plan financier, ce qui est une bonne surprise et nous les en remercions chaleureusement.

Côté dépenses, la balance 2021/2022, positive, est à rapprocher du solde de nos comptes lui aussi positif. Il s'agit, là aussi, d'une bonne nouvelle.

Certains postes méritent quelques explications supplémentaires :

La dépense sur les parrainages est à ventiler sur deux postes, à savoir les parrainages proprement dits (7394,31€) et les fournitures scolaires (1441,37€). En effet, pour un certain nombre d'écoles, les frais d'écolage sont, en Ariary, d'un montant inférieur à l'équivalent de 18€. Alors, nous compensons en donnant aux enfants parrainés des fournitures scolaires à une hauteur qui compense. Cette action particulière représente une logistique assez lourde, et par ailleurs, ce que nous avons reçu en parrainage correspond à 361 enfants parrainés alors que nous en comptons 444.

Au total, pour 6498€ reçus au titre des parrainages, nous avons donc dépensé 9375,68€ sur ce poste. Si cette situation n'est pas problématique pour le moment au regard de notre trésorerie (certains parrains sont encore relancés), elle nécessite de l'attention.

Par ailleurs, le conflit en Ukraine a bouleversé la situation économique de nombreux pays, dont la France et Madagascar. Ainsi, le taux de change Euro/Ariary connaît une évolution historique qui n'avait pas été observé depuis la création de l'association : de plus de 4500Ar/1€ en début d'année, la valeur de change a chuté à moins de 3200Ar/1€ vers octobre, avant de remonter depuis. On note également un très grand écart entre les taux officiels, ceux de notre

banque BFV-SG et ce qui se pratique réellement dans le pays. Ce phénomène aura certainement un impact sur nos dépenses, mais cela reste très difficile à évaluer à ce stade. Il s'agit d'un sujet qui retient notre attention et nous amène à réfléchir sur l'éventuelle nécessité de réévaluer le montant demandé pour les parrainages.

Le programme « 1 repas par jour » révèle un écart recettes-dépenses favorable aux recettes. On observe cette tendance depuis déjà quelques années. Cette situation tient des difficultés sporadiques dans la fourniture des denrées, et aussi à une gestion « au plus juste » au niveau des écoles : ne sont désormais payés que les repas effectivement servis. Ce sont les directrices des établissements qui ont demandé à ce que l'on applique cette méthodologie, dans un souci d'économie et pour lutter contre quelques abus.

Autres actions :

La Mairie de Lommoye nous a accordé une subvention de 200€, nous l'en remercions chaleureusement.

En 2022, nous avons acquis des ensembles de planches pédagogiques pour les écoles. Cela a représenté une dépense de 1099,53€.

Le projet « livres pour les écoles » lancé en 2021 a nécessité un complément pour 2022, pour de nouvelles écoles. Cela a représenté une dépense de 1014,98€.

Certains élèves parrainés suivent des études supérieures. Les frais scolaires qui s'y rapportent dépassent largement le seuil des 18€ demandés au titre des parrainages. Leurs parrains ont été sollicités et ont tous répondu favorablement en faisant des dons additionnels. Ces actions particulières sont inscrites sur la ligne des dépenses au titre des dons.

Enfin, un parrain suit un enfant sujet à de graves problèmes de santé. Ses dépenses de santé et ses frais médicamenteux sont entièrement pris en charge par son parrain. Cela a représenté une dépense « spéciale » de 198€ pour 2022.

*Pour l'Association **Enfants de Merimanjaka**,
Jean-Luc FORTIN, Trésorier*